



Le Musée d'art et d'histoire a été déclaré «monument classé». Tout nouveau projet sera donc soumis à la procédure d'autorisation correspondante. (EDDY MOTTAZ)

Le Musée d'art et d'histoire classé en bonne et due forme

GENÈVE Le Conseil d'Etat a inscrit l'édifice de l'architecte Marc Camoletti à l'inventaire des bâtiments classés. La demande avait été formulée par l'association Patrimoine suisse en 2008

OLIVIER FRANCEY
@OlivierFrancey

Le Musée d'art et d'histoire (MAH) de l'architecte genevois Marc Camoletti a été déclaré «monument classé» par le Conseil d'Etat genevois. Dans un arrêté du 28 septembre, l'exécutif répond favorablement à la demande formulée en avril 2008 par la section genevoise de l'association Patrimoine suisse (PsG). Cette décision met ainsi fin à la longue bataille à laquelle se sont livrés le gouvernement et l'association de protection du patrimoine pendant presque une décennie.

L'étrange premier classement

En réalité, l'édifice inauguré en 1910 avait déjà fait l'objet d'un premier classement en avril 2015 par le Conseil d'Etat. Mais à l'époque, ce dernier avait jugé – dans l'article 3 de son arrêté – que les futures transformations liées au projet d'extension et de rénovation n'étaient pas «remises en cause» par ce classement. Portée par les Ateliers Jean Nouvel et DVK Architectes pour un coût d'environ 132 millions de francs dont 65 millions à charge de la municipalité, la cure de jouvence du bâtiment prévoyait notamment d'occuper la cour intérieure par des plateaux d'acier.

Aux yeux de PsG, ce classement «par anticipation» du futur musée demeurait

tout simplement inacceptable puisqu'il ne protégeait pas l'édifice d'un geste architectural que l'association qualifiait de lourd. L'association dénonçait une surélévation «particulièrement inesthétique» et un «comblement de la cour dénaturant un monument inscrit à l'inventaire fédéral». Le 28 février 2016, les électeurs de la municipalité ont scellé le sort de ce vaste projet, le refusant par 54,35% des voix.

La marche arrière du Conseil d'Etat

Pour rendre compte de la lenteur avec laquelle le Conseil d'Etat a instruit ce dossier, il faut d'abord rappeler qu'il avait suspendu la procédure de classement en avril 2009 dans l'attente du nouveau projet qu'annonçait la Ville de Genève. Ce n'est que lors du dépôt de la requête en autorisation de construire, fin 2011, que la procédure a pu reprendre son cours. Mais alors, comment expliquer la marche arrière du gouvernement sur sa volonté de classer un bâtiment dans sa forme future? Officiellement, le Conseil d'Etat prétend que «compte tenu du résultat de la votation municipale du 28 février 2016 et de la renonciation de la Ville de Genève à se prévaloir de l'autorisation de construire [...], le chiffre 3 du dispositif de l'arrêté de classement n'a, manifestement, plus aucune portée juridique ni matérielle». On peut supputer qu'en regard de l'ampleur des protestations soulevées par cet étrange classement, l'exécutif a préféré y renoncer. «On pouvait douter des chances de succès juridique d'un tel classement», avance Daniel Rinaldi,

membre de PsG et architecte. Contacté, le Département de l'aménagement n'a pas encore répondu à nos questions.

Evolution future permise

Néanmoins, le Conseil d'Etat rappelle que la mesure de classement ne doit pas être comprise comme une interdiction «absolue de mener, sur ce patrimoine bâti classé, des travaux destinés à en permettre l'évolution». «Tout nouveau projet devra être soumis à la procédure d'autorisation liée à tout bâtiment classé», respectant ainsi la loi de protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS), précise le gouvernement dans son arrêté. Pas de quoi rassurer l'association, qui a d'ores et déjà appelé les autorités à «respecter absolument les gabarits des différentes toitures et à maintenir leur architecture» ainsi qu'à respecter «strictement» l'architecture de la cour. Dans un communiqué, PsG avance qu'elle ne conteste ni la couverture de la cour par une verrière «aussi légère que possible», ni l'excavation de cette dernière pour créer de nouveaux espaces en sous-sol.

En juin, la Ville de Genève s'est fendue d'une feuille de route concernant l'avenir du MAH. En constituant une commission d'experts externes coprésidée par Jacques Hainard et Roger Mayou, la municipalité espère recevoir une proposition muséale dans le courant de l'année 2018, avant de lancer dans la foulée un concours d'architecture. D'ici là, la Ville injectera «jusqu'à 1 million de francs» dans la sécurisation du bâtiment. ■

MAIS ENCORE

L'aéroport de Lugano en rénovation
Aucun avion ne peut ni décoller, ni atterrir de l'aéroport de Lugano à Agno (TI) depuis lundi et pendant dix jours. Des travaux sur la piste sont à l'origine de la fermeture de l'aéroport jusqu'au 19 octobre. ATS

Lounges des gares de Genève et de Zurich fermés
Les lounges des gares de Genève et Zurich destinés aux voyageurs du trafic international ou à ceux disposant d'un AG 1re classe fermeront à la fin de cette année. Leur taux d'utilisation est si faible que les CFF ont pris cette décision, qui leur permet une économie de 3 millions de francs par an. ATS

Multinationales face à leurs responsabilités

ÉTHIQUE L'initiative «Pour des multinationales responsables» a été déposée lundi. Elle veut rendre les grandes entreprises plus attentives aux droits de l'homme et à l'environnement

L'initiative populaire «Pour des multinationales responsables» a été déposée lundi matin, munie de 120000 paraphe, à la Chancellerie fédérale. Cette dernière doit désormais examiner les signatures avant de la valider. Le texte impose aux sociétés d'analyser les risques d'atteintes aux droits humains et à l'environnement liés à leurs activités ainsi qu'à celles de leurs filiales et sous-traitants. Elles doivent aussi prendre des mesures pour y remédier et rendre compte publiquement de leur analyse et des mesures adoptées.

Attention aux filiales

Portée par une association de 80 organisations de la société civile, l'initiative est basée sur les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits

de l'homme, soulignent les initiateurs dans un communiqué. D'après eux, les entreprises suisses doivent assumer «un devoir de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement dans l'ensemble de leurs relations d'affaires».

En cas de manquement au devoir de diligence, une multinationale pourrait devoir répondre des dommages causés par une filiale à l'étranger. «Certaines sociétés domiciliées en Suisse ne sont toujours pas prêtes à tenir compte des risques pour les droits humains et l'environnement découlant de leurs activités, ni à les prévenir ou les minimiser», écrit l'association à l'origine du texte.

L'association met en avant un sondage, réalisé par ses soins, selon lequel 89% des personnes interrogées veulent que les multinationales suisses soient tenues de respecter les droits humains et l'environnement aussi à l'étranger, 92% estimant en outre que leurs filiales et sous-traitants doivent en faire autant. ■ ATS

Contre l'interdiction de la mendicité

VAUD Un référendum a été lancé par un comité d'associations et de partis de gauche contre la loi interdisant de mendier

Un comité d'associations et de partis de gauche, dont Opere Rom, la Jeunesse socialiste, le POP et Solidarités, lance un référendum contre la loi vaudoise interdisant la mendicité. Il appelle les partis de gauche et du centre à soutenir sa démarche. Le comité référendaire a écrit au Conseil d'Etat pour lui demander de proposer rapidement un projet garantissant le droit de tendre la main.

Fin septembre, le Grand Conseil a accepté à une courte majorité la proposition de l'UDC d'interdire la mendicité dans le canton. «Il s'agit tout simplement d'interdire les pauvres. C'est grave du point de vue moral, mais aussi constitutionnel», a dénoncé lundi devant la presse à Lausanne Vera Tchérémissinoff, présidente d'Opere Rom, une association de défense des Roms.

On touche aux droits fondamentaux, dénonce-t-elle. Car mendier pour survivre n'est pas un délit. L'initiative acceptée est contraire à la Convention européenne des droits de l'homme et à la Constitution vaudoise, rappelle-t-elle. De plus, cette loi ne fera pas partir les

Roms. Ils chercheront d'autres solutions, comme la délinquance et la prostitution.

Pour le porte-parole des Jeunes socialistes Romain Pilloud, «cacher la misère n'y met pas fin». On veut se débarrasser des mendiants comme on nettoie la chaussée de ses déchets, a-t-il déploré.

«Lutter contre la pauvreté et pas contre les pauvres»

L'exemple genevois le montre bien, l'interdiction de la mendicité est une usine à gaz, a renchéri le conseiller communal lausannois de Solidarités Hadrien Buclin. Elle engendre des coûts administratifs et judiciaires qui seraient mieux utilisés «pour lutter contre la pauvreté plutôt que contre les pauvres».

L'interdiction de l'aumône fait d'ailleurs l'objet d'une procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme, a précisé son collègue, le député Jean-Michel Dolivo. Les juges de Strasbourg devraient se prononcer dans un délai de deux à trois ans.

Côté associations, la Fondation Mère Sofia, Emmaüs et la Communauté Sant'Egidio soutiennent ce référendum. Yan Desarzens, directeur de la Fondation Mère Sofia, a rappelé que les gens qui mendient ne sont pas que des Roms. ■ ATS/LT

PUBLICITÉ

PANORAMA

A louer à Neuchâtel
Quartier de l'Observatoire

Appartement d'exception de 3,5 pièces au rez-de-chaussée
Vue imprenable sur le lac et les Alpes

- Suite parentale
- Seconde salle d'eau
- Buanderie privative et rangements
- Très grand séjour avec cheminée et cuisine/coin à manger
- Terrasse et couvert
- Garages individuels dans parking sécurisé
- Loyer sur demande

Contact: 079 240 67 70

Accords sur la migration et les visas avec l'Azerbaïdjan

Le conseiller fédéral Didier Burkhalter, chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), a reçu lundi son homologue azerbaïdjanais Elmar Mammadyarov pour une visite de travail à Berne. Les deux ministres ont signé deux accords dans le domaine de la migration. Le premier accord porte sur la réadmission et permettra de simplifier le retour des personnes tenues de quitter le territoire suisse, indique le DFAE. Le second texte facilite la délivrance de visas de courte durée pour les ressortissants des deux pays, conformément aux pratiques des autres Etats de l'espace Schengen. Les discussions ont aussi porté sur l'économie et la politique énergétique. ATS/LT

Plaidoyer helvétique contre la peine de mort

La Suisse a rappelé lundi son engagement en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort. A l'occasion de la Journée mondiale contre la peine capitale, Didier Burkhalter a exprimé sa préoccupation face à la tendance actuelle. En effet, un nombre croissant d'Etats et de personnalités se déclarent favorables à la peine de mort comme moyen de lutte contre la criminalité et le terrorisme. Cela alors qu'aucun effet dissuasif ne peut être établi, indique le Département fédéral des affaires étrangères dans un communiqué. Selon Didier Burkhalter, la peine de mort est également inefficace pour combattre le terrorisme. Dans la lutte contre ce fléau, elle fait même le jeu du terrorisme, en légitimant de nouvelles violences. ATS

Jusqu'à 16 trains par jour pour tester le Gothard

A deux mois de la mise en service du tunnel de base du Gothard, les essais d'exploitation battent leur plein. Ce jeudi démarre une nouvelle phase, avec une nette intensification des courses d'essai, ont indiqué les CFF. Jusqu'à présent, un ou deux trains quotidiens empruntaient le tunnel du mardi au vendredi. Désormais, ce seront jusqu'à 16 courses d'essai qui seront réalisées les jeudis et vendredis. L'horaire habituel continuera d'être appliqué jusqu'au changement le 11 décembre 2016, puis tous les trains InterCity et EuroCity emprunteront le nouveau tunnel de base plutôt que la ligne panoramique, avec la diminution du temps de trajet de 25 à 35 minutes. ATS/LT